

AVANT-PROPOS

par Daniel TRICOT

*Président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique
de la Cour de cassation*

Président du Cercle de la compliance (LCDC)

La *compliance* : ce terme nouveau a été détourné de sa signification anglaise, celle de conformité, pour suggérer, en français, la confiance et évoquer l'éthique, le respect, la responsabilité sociale et environnementale, les bonnes pratiques, la sécurité, la prévention, la protection...

À trop embrasser, la *compliance* irrite et surprend.

Elle irrite car elle ne vient pas de chez nous mais des pays anglo-saxons qui donnent des leçons à la planète et s'érigent, aux États-Unis en particulier, en pourfendeurs intolérants des comportements qui leur déplaisent dans le monde des affaires.

Elle surprend car elle dépasse les exigences de nos codes qui, en obligeant les entreprises comme les citoyens à respecter les dispositions législatives et réglementaires d'ordre public, semblent se borner à condamner les pratiques anti-concurrentielles, la corruption active ou passive, le blanchiment d'argent, les abus de biens sociaux et autres escroqueries ou abus de confiance. La surprise vient de ce qu'il ne suffit plus, désormais, de prétendre qu'on s'éloigne de telles pratiques répréhensibles. Il faut, pour être *compliant*, démontrer que l'on a pris les mesures nécessaires pour que personne, dans l'entreprise, ne se livre à de tels errements et qu'à défaut, on sait sanctionner pour ne pas devenir complice.

On comprend la surprise et l'irritation.

Pourtant, comment ignorer l'évolution de notre monde ?

La nécessité des échanges internationaux d'affaires, la variété des agents concernés, la complexité des organisations, l'aisance des communications et

les risques d'intrusion sont tels que le contrôle de conformité est indispensable. Ainsi que le constatent les responsables du diplôme d'université « Responsable Conformité/*Compliance Officer* » créé dans le cadre de l'École de Droit et de Management de Paris de l'Université Panthéon-Assas, la *compliance* concerne « l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables ». Outre le respect des lois, sa raison d'être est la préservation du capital de réputation de l'entreprise, la sauvegarde de ses actifs, la protection de ses données et de ses droits pour mieux garantir ses richesses de production et d'innovation.

Les risques sont trop importants pour les ignorer. Il faut d'abord identifier les sources internes ou internationales, de droit pur ou de droit souple, qui constituent le corpus de la *compliance*. Il convient aussi d'observer les vecteurs de risques, ceux de la facilité, du numérique, ou de la malveillance. Il faut enfin comprendre le rôle des diverses autorités de régulation françaises, européennes ou étrangères et dominer les conflits de règles dans le commerce international. La *compliance* se vit dans un intense contexte de mondialisation pour lutter contre les manquements à la probité et le gouvernement d'entreprise en est affecté au plus haut niveau comme à celui de l'exécution d'autant que les investisseurs y sont très attentifs.

Entrez dans le monde de la *compliance* qui bouscule les habitudes intellectuelles des juristes.